



Charte de l'enfant Carapatte

Les enfants qui participent au Carapatte s'engagent à respecter un code de bonne conduite.

Je m'engage à respecter les règles d'or suivantes :

- Je m'engage, en toutes circonstances, à respecter les consignes des accompagnateurs responsables du groupe durant tout le trajet.
- Je ne me laisse pas distraire par les personnes qui ne font pas partie du groupe Carapatte.
- Je m'engage à être à l'heure à mon arrêt, sinon le Carapatte partira sans moi.
- J'accepte et garde ma place dans le groupe pendant tout le trajet. On marche 2 par 2.
- Je veille toujours à former avec les autres un groupe compact.
- J'adopte une conduite préventive sur la route :
 - en gardant les yeux et les oreilles grands ouverts
 - en regardant à gauche et à droite avant de traverser
 - en traversant sur le passage pour piétons
 - en traversant lorsque le feu est rouge, le bonhomme vert, que les voitures sont complètement arrêtées,

ET LORSQUE L'ACCOMPAGNATEUR M'Y INVITE.

- Je n'oublie pas de porter mon gilet fourni par Carapatte.

J'adhère au code de bonne conduite établi ci-dessus dans le but de garantir la sécurité du groupe et de préserver les avantages de ce mode de déplacement.

Nom : Prénom : Ecole :

A Le

Signature de l'élève

